Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261118-2026_81-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-81

SEANCE DU Mardi 17 novembre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 15
Présents pour le vote de cette délibération :15
Procuration(s) :
Votants : 15
Date de la convocation : jeudi 12 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 17 novembre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Karine DONCKERS, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) :,

Procuration :

Secrétaire de Séance : Hélène TOURNIER

N° d'ordre : 2026-81

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261118-2026_81-DE

OBJET : APPROBATION DU CHOIX DE L'ASSUREUR.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une consultation a été engagée afin de sélectionner les contrats d'assurance nécessaires à la couverture des risques auxquels la commune de Huelgoat est exposée.

Il précise que cette consultation a été conduite avec l'accompagnement du cabinet **Consultassur, courtier en assurances**, chargé d'assister la commune dans la préparation de la consultation, la mise en concurrence des assureurs et l'analyse des offres reçues.

La procédure a fait l'objet d'une publication sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics Mégalis Bretagne, afin de permettre aux opérateurs économiques intéressés de présenter leurs propositions, conformément aux modalités de consultation retenues.

À l'issue de cette procédure et au regard de l'analyse des offres présentées, l'offre de la compagnie **Groupama** a été retenue pour les contrats et garanties concernés par la consultation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le choix de Groupama et de permettre la finalisation des contrats d'assurance correspondants, dans les conditions financières et contractuelles résultant de l'offre retenue.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le Code de la commande publique, lorsque la consultation relève de son champ d'application ;
Vu les documents de la consultation relatifs aux contrats d'assurance de la commune ;
Vu les éléments d'analyse des offres établis dans le cadre de la mission confiée à Consultassur ;
Vu l'offre présentée par Groupama et les documents contractuels correspondants.

Considérant la nécessité pour la commune de Huelgoat de disposer de contrats d'assurance adaptés à ses besoins, à ses biens, à ses activités et à ses responsabilités ;
Considérant que Consultassur, courtier en assurances, a accompagné la commune dans la conduite de la consultation ;
Considérant que la procédure a été publiée sur la plateforme Mégalis Bretagne ;
Considérant qu'à l'issue de l'examen des offres, Groupama a été retenu pour les contrats et garanties concernés ;
Considérant qu'il convient de formaliser le choix de l'assureur et de permettre la mise en œuvre des contrats correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le choix de Groupama en qualité d'assureur de la commune de Huelgoat pour les contrats et garanties concernés par la consultation conduite avec l'accompagnement de Consultassur et publiée sur la plateforme Mégalis Bretagne.
- approuve les conditions financières et contractuelles figurant dans les offres retenues de Groupama, conformément aux documents de la consultation et aux pièces contractuelles correspondantes. Les garanties souscrites, les éventuels lots concernés, le montant des primes, la durée des contrats et leur date de prise d'effet sont précisés dans les documents contractuels annexés ou conservés au dossier de la commune.
- autorise Monsieur le Maire, dans la limite de ses attributions et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal, à signer les contrats d'assurance correspondants ainsi que les documents nécessaires à leur mise en œuvre, dans le respect des conditions de l'offre retenue et de la réglementation applicable.
- prévoir le règlement des primes d'assurance correspondantes sur les crédits inscrits au budget communal, conformément aux règles budgétaires et comptables en vigueur.
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement des formalités administratives nécessaires.

Vote pour :	15
Vote contre :	0
Abstention :	0

MAIRIE D'HUELGOAT (FINISTÈRE)

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 18/11/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE